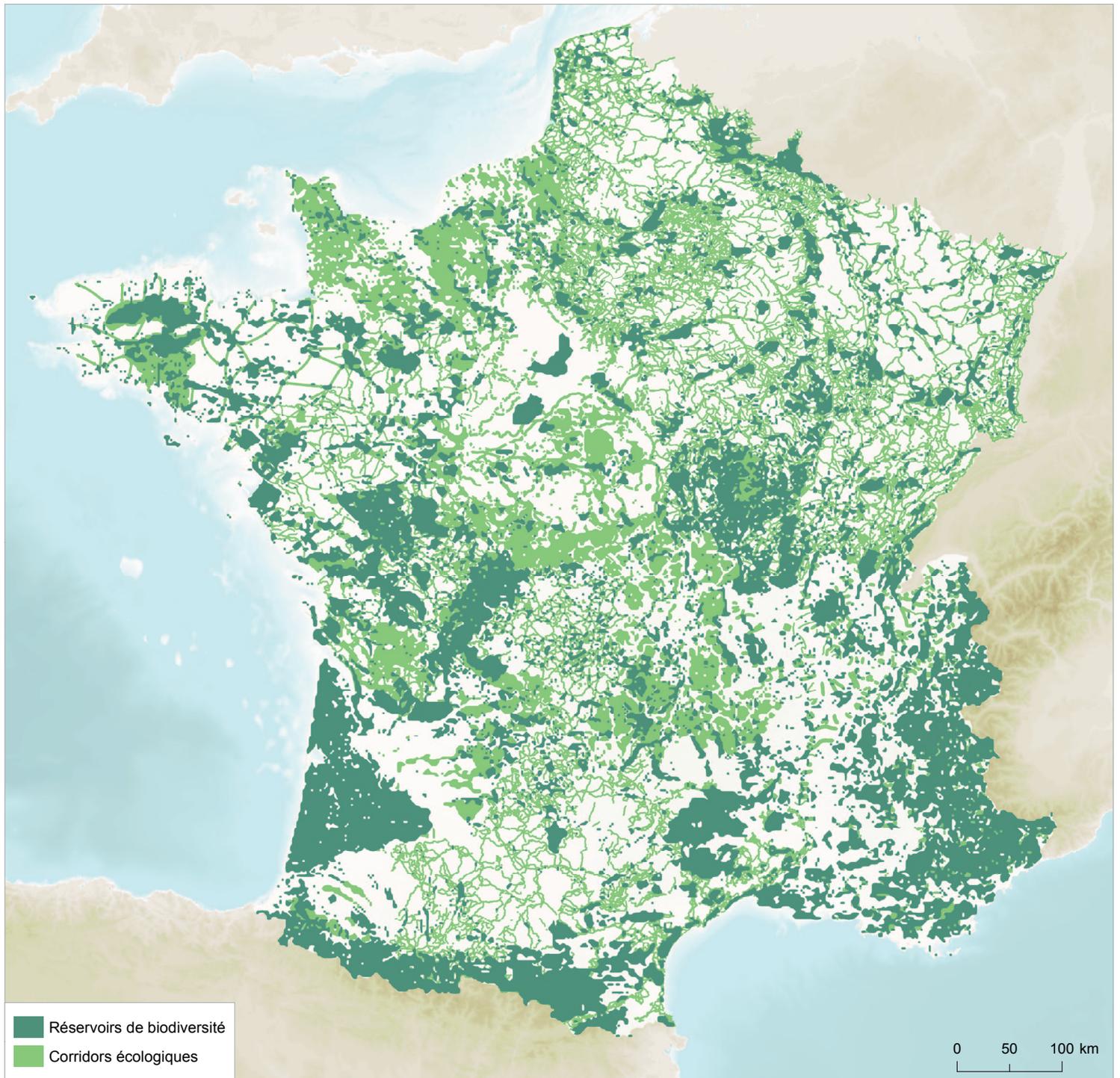


SYNTHÈSE NATIONALE DES ENJEUX DE CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES RÉGIONALES



Source des données : Base nationale standardisée des données des Schémas régionaux de cohérence écologique. INPN, Octobre 2017.

Cette carte restitue les continuités écologiques identifiées dans le cadre des travaux relatifs aux schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) en France métropolitaine (Corse exclue et à l'exception de la sous-trame des cours d'eau qui fera l'objet d'un travail spécifique). Elle est indicative et ne tient pas compte de la validité des SRCE. Seuls les SRCE en vigueur ont une valeur réglementaire.

Éditée pour une impression au format A4, cette carte est le résultat d'un traitement des données régionales (issues de méthodes différentes) effectué pour permettre une restitution à l'échelle nationale.

Pour plus d'informations sur la méthode utilisée : **BILLON L., GREGOIRE A., DUCHENE C., MUSTIERE S., LOMBARD A., SORDELLO R. (2017). Réalisation d'une carte de synthèse nationale des continuités écologiques régionales. Rapport méthodologique. UMS Patrimoine Naturel AFB-CNRS-MNHN, COGIT-IGN, Centre de ressources Trame verte et bleue. 33 pages.**

Foire aux questions :

La carte nationale et la base de données nationale Trame verte et bleue, est-ce la même chose ?

Non. La base de données nationale est la compilation des données géographiques des atlas cartographiques des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et de leurs travaux préliminaires, au sein de couches géomatiques nationales. Ces données comprennent les réservoirs de biodiversité, les corridors écologiques et les cours d'eau. Elles sont à l'échelle du 1/100 000ème et peuvent être utilisées à l'échelle régionale. Chaque objet géographique au sein de la base de données dispose d'informations qui lui sont attachées sous la forme d'un tableau. Une base de données géographique permet de faire une multitude d'analyses et de calculs à différentes échelles, ainsi que plusieurs représentations cartographiques.

La carte nationale est une restitution des continuités écologiques régionales à l'échelle nationale sous la forme d'une image, avec des choix de représentation des éléments adaptés à l'échelle et au message qu'elle porte. Elle a été réalisée à partir de la base de données nationale selon une méthode particulière de généralisation cartographique, pour une restitution uniquement à l'échelle nationale.

Pourquoi avoir réalisé une carte nationale à partir de données régionales hétérogènes ?

Cette carte permet de synthétiser le travail effectué par les régions dans le cadre de la politique de la Trame verte et bleue. La synthèse nationale sous la forme d'une carte est incontournable pour pouvoir illustrer et communiquer sur cette politique. Néanmoins, cette carte se limite à restituer des enjeux à l'échelle nationale.

Pourquoi observe-t-on des différences entre les régions ?

Les continuités écologiques des SRCE ont été identifiées par les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les Conseils régionaux selon une méthode qu'ils ont choisie, en concertation avec les Comités régionaux TVB. Il n'y a pas eu de méthode imposée par le niveau national pour cette caractérisation des trames régionales. Cette situation souhaitée par le législateur lors du Grenelle de l'environnement a conduit inévitablement à une hétérogénéité des méthodes, des approches et des modes de représentations entre les régions.

Pourquoi les continuités écologiques sont-elles cartographiées sur la carte nationale dans des régions où le Schéma régional de cohérence écologique n'est pas en vigueur ?

Cette carte s'appuie en effet sur les données des SRCE en vigueur et sur les données issues des travaux d'identification des continuités écologiques effectués dans le cadre de l'élaboration des SRCE lorsqu'ils ne sont pas ou plus en vigueur. Cette carte n'est en effet pas opposable mais simplement indicative. Les données issues des travaux des régions non pourvues de SRCE n'ont ainsi pas de valeur réglementaire mais peuvent contribuer utilement au porter à connaissance sur les continuités écologiques de ces régions. Enfin, ne pas représenter certaines régions aurait créé un manque pour une carte nationale et aurait stigmatisé les régions concernées alors qu'un travail technique de longue durée a été réalisé.

Pourquoi certains éléments de continuités écologiques n'apparaissent pas sur la carte ?

Le travail de généralisation cartographique effectué à partir des données régionales s'est traduit par divers traitements géomatiques. Notamment, un maillage a été appliqué accompagné d'un seuil de représentativité. Ce seuil a été défini pour chaque région afin de concilier l'objectif de lisibilité nationale (carte visuellement

homogène) et de fidélité aux travaux régionaux (surfaces de trames vertes et bleues identifiées). Néanmoins, la généralisation cartographique a pour objectif principal même de lisser et simplifier des données pour les synthétiser. Il est donc normal que certains éléments identifiés dans les atlas cartographiques régionaux n'apparaissent pas sur la carte nationale. En effet, certains éléments de trop petite taille ne sont pas repris. C'est le cas notamment de certaines zones humides et zones littorales.

Le Museum a-t-il eu un rôle de validation des données qui constituent la base nationale des SRCE ?

Non. En vertu du principe de subsidiarité, les données ont été élaborées, et le cas échéant validées, au niveau régional par les DREAL et les Conseils régionaux. Le Muséum, et son partenaire le Cerema, n'ont pas eu rôle d'autorité scientifique validant ces données régionales. Leur rôle a été de centraliser les données régionales telles que transmises par les régions (SRCE en vigueur ou travaux préparatoires aux SRCE) et de les standardiser, c'est-à-dire d'uniformiser les tables attributaires associées aux objets géographiques. Les emprises géographiques des objets dans la base de données n'ont ainsi pas été modifiées dans le but de respecter le travail des régions. Dans le cas de la carte nationale réalisée à partir de la base de données standardisée, le rôle du Museum n'a pas non plus été se prononcer sur la pertinence ou de l'hétérogénéité des données entre régions, celles-ci étant due à une absence de méthode unique comme souhaitée par le législateur. Le rôle du Museum a été de « lisser » au mieux cette hétérogénéité pour aboutir à une carte lisible et cohérente à l'échelle nationale tout en restant fidèle à cette différence d'approches régionales.

Cette carte a-t-elle une portée réglementaire ?

Non. Cette carte n'a aucune portée réglementaire ou valeur juridique. Elle est purement indicative et n'est pas opposable.

Cette carte peut-elle être utilisée à l'échelle locale ?

Non. Pour représenter à l'échelle nationale les données hétérogènes des régions, les techniques de généralisation cartographique ont été utilisées. Ces techniques ont pour effet d'améliorer la lisibilité du rendu, notamment en supprimant certains éléments trop fins pour une restitution nationale. Ainsi, cette carte ne figure pas tous les enjeux de continuités écologiques, il s'agit d'une synthèse nationale. Pour cette raison, cette carte ne doit pas être zoomée et ne peut pas être utilisée aux échelles interrégionale, régionale ou locale. La seule utilisation possible est l'échelle nationale et internationale.

Une zone qui ne comprend pas de continuité écologique sur la carte nationale est-elle une zone sur laquelle il n'y a pas d'enjeu ?

Non. Il peut y avoir des enjeux sur de telles zones. La carte nationale a été établie à partir des données des Schémas régionaux de cohérence écologique et de leurs travaux préliminaires. Il s'agit donc de données d'échelle régionale qui ne peuvent se substituer à une analyse d'enjeu à l'échelle locale. Les SRCE ne cartographient eux-mêmes pas tous les enjeux de continuités écologiques d'un territoire mais uniquement ceux identifiables à l'échelle d'une région et sur la base d'une méthode ayant été concertée. De plus, les données des régions ont elle-même été généralisées pour aboutir à cette carte nationale. Ce n'est donc pas parce qu'une zone ne présente aucune continuité écologique sur la carte nationale que celle-ci ne possède pas d'enjeux. Une petite commune peut ainsi définir une trame verte et bleue qui contribue au réseau écologique local sans apparaître forcément au sein des continuités écologiques régionales et encore moins nationales.